

École à trois vitesses

Rapport présenté par la D^{re} Douin : un signal de plus pour mettre sur pied un projet de société

Montréal, le 1^{er} septembre 2026 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) réagit au rapport de la Direction régionale de santé publique de Montréal rendu public cette semaine par sa directrice, la docteure Mylène Drouin, qui documente les effets concrets de l'école à trois vitesses sur la santé et le bien-être des jeunes Québécois et Québécoises.

Le rapport établit des constats troublants :

- Les élèves du secteur public sont plus exposés à la violence et à la malbouffe que ceux du privé; ils pratiquent aussi moins de sports et de loisirs en plus d'avoir un temps d'écran plus important;
- La concentration des élèves favorisés dans les programmes sélectifs, et des élèves en difficulté ou issus de milieux défavorisés dans les classes régulières, crée des contextes d'apprentissage inégaux et reproduit les inégalités sociales, y compris à l'intérieur même des écoles publiques;
- Cette organisation du système scolaire entraîne des répercussions directes sur la santé mentale des jeunes : une proportion nettement plus grande d'élèves du privé rapporte une santé mentale plus florissante que leurs pairs du public.

Ce rapport rappelle également une longue liste d'études et de publications exposant les impacts de l'école à trois vitesses sur l'égalité des chances et sur le bien-être des jeunes, dont *'Enquête sur le bien-être des familles québécoises* de la D^{re} Mélissa Gagné diffusée en mars dernier, démontrant que la qualité de vie et la santé mentale perçues des élèves varient selon le parcours scolaire. Les élèves inscrits au public régulier présentent des résultats moins favorables.

« L'heure n'est plus au déni de l'école à trois vitesses et le rapport présenté par la D^{re} Drouin le démontre une fois de plus, malheureusement. En affirmant que l'école à trois vitesses n'existe « pas vraiment », la première ministre du Québec, Christine Fréchette, se retrouve seule dans son camp. Pour la FAE, ce rapport est un signal d'alarme supplémentaire pour mettre sur pied un véritable projet de société pour l'éducation. C'est l'occasion pour les partis politiques de préciser les engagements concrets qu'ils entendent prendre pour mettre fin à la ségrégation scolaire et pour rétablir une véritable égalité des chances pour tous les élèves du Québec », déclare Mélanie Hubert, présidente de la FAE.

La FAE réitère donc les demandes qu'elle porte de longue date auprès des gouvernements successifs :

- Mettre en place un réseau scolaire commun : les établissements privés existants qui souhaitent continuer à recevoir des fonds publics devraient s'associer ou s'intégrer au réseau public, dans le respect des droits de leurs personnels respectifs, et répondre à la mission et aux besoins du réseau public;

- S'assurer que les établissements privés qui refuseraient toute association avec le public ne reçoivent plus aucun financement public.

À propos de la FAE

La FAE regroupe neuf syndicats qui représentent près de 60 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, de l'enseignement en milieu carcéral, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et le personnel scolaire de l'École Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que près de 4 000 membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE). Elle est présente dans les régions de Montréal, de la Capitale-Nationale, de Laval, de l'Outaouais, des Laurentides, de l'Estrie et de la Montérégie, où se situent les quatre plus grands pôles urbains du Québec.

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel à mj.nantel@lafae.qc.ca ou au 514 709-7763